Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20261112-2026_74-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 12 novembre 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Quorum réuni
Date de la convocation : 05-11-2026
Date d'affichage : 05-11-2026

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.
Etaient présents : BOISNARD Véronique, RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAEC Gwénaëlle, BEAUPERIN Philippe, FAUCHON Pierrick, AOUSTIN Sylvie, CADIEU Stéphane, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, CORNEE Clémence, BLANCHET Vanessa, ALEXANDRE Elsa, BIGNON Pablo
Absents
Absents excusés :
Pouvoirs :
A été élu secrétaire de séance : FAUCHON Pierrick

Délibération n° 2026-74

Finances : Subvention au titre des sorties scolaires de l'année scolaire 2026-2027

Madame Le Maire rappelle que pour l'année scolaire 2025-26, la commune a voté une subvention de 30€ par enfant domicilié à Marcillé Robert et scolarisé à l'école Louise Bellays ou sur le RPI (Saint Marie à Marcillé-Robert et Saint Pierre à Visseiche) soit un montant total de 2 880 € (96 élèves).
Pour l'année 2026-2027 les effectifs sont les suivants :
Louise Bellays : 41
Sainte Marie + Saint Pierre : 47
Monsieur Le Maire propose d'attribuer la même somme pour l'année scolaire 2026-2027
Soit 88 x 30€ = 2640 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,,à l'unanimité
➢**ACCORDE** une subvention aux trois écoles à raison de 30 € par enfant domicilié à Marcillé-Robert soit un montant total de 2640 €, détaillé comme ci-dessus sous réserve de justificatifs à la mairie.
➢**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal 2026 pour le quatrième trimestre 2026 et seront inscrits au budget 2027 pour les 3 premiers trimestres 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

La Maire, BOISNARD Véronique

MAIRIE DE MARCILLÉ-ROBERT * 35240 *

Le secrétaire de séance, FAUCHON Pierrick

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20261112-2026_74-DE